

**DÉPARTEMENT DES PYRENEES ATLAN
ARRONDISSEMENT DE PAU**

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 9 NOVEMBRE 2021

PRÉSENTS : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, MM. BOUNINE, SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAUREAU, M. ARENAS, Mme FOURQUET, M. ETCHEBERTS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, Mme BEUSTE, MM. WILS, VIVES, Mmes BOUBARNE, LAMAZERE, M. COSTEDOAT, Mmes DARSAUT, MARQUEHOSSE, MUSSEL, DOMBLIDES, MM. CONEJERO, BERGES, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE, RAMALHO

EXCUSES : Mme ROUSSET-GOMEZ (pouvoir à Mme LAMAZERE)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme DARSAUT

21 - 134 - DÉGRÈVEMENTS : FACTURES CONSOMMATION D'EAU

Rapport présenté par Monsieur CARRERE, conseiller municipal :

Vu les demandes de dégrèvements concernant plusieurs factures d'eau potable,

Vu le règlement du service public de l'eau potable et notamment l'article 40 fixant les modalités de calcul des dégrèvements sur les consommations d'eau,

Vu l'article R2221-72 du Code Général des Collectivités Territoriales qui liste les dossiers relevant du Conseil Municipal après avis du Conseil d'Exploitation.

Suite aux demandes des abonnés sur leur facture d'eau, et après examen technique et administratif des services de la Régie des Eaux, il est proposé d'accorder les dégrèvements suivants d'un montant total de 4 830,89 € TTC qui se résument comme suit :

Exercice Session	MOTIF	N° FACTURE	MONTANT TTC DÉGRÈVE	
			Budget EAU	Budget ASSAINISSEMENT
2021	Fuite	20211000025		118,95 €
2021	Fuite	20211001367	674,25 €	753,96 €
2021	Fuite	20211000482	57,79 €	170,19 €
2021	Fuite	20211000668	89,32 €	
2021	Fuite	20211001769	8,75 €	
2021	Fuite	20211002203		133,59 €
2021	Fuite	20211200391	609,46 €	
2021	Fuite	20211200723	978,98 €	1 154,73 €
2021	Fuite	20211200124	28,02 €	
2021	Fuite	20211001314	49,04 €	
2021	Fuite	20211001248	50,79 €	53,07 €
		TOTAL	2 546,40 €	2 384,49 €

Envoyé en préfecture le 16/11/2021

Reçu en préfecture le 16/11/2021

Affiché le 16 NOV. 2021

ID : 064-216404301-20211109-21DEL134-DE

Après l'avis favorable du Conseil d'exploitation qui s'est réuni le 2 novembre dernier,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve les dégrèvements tels que présentés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 9 novembre 2021
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.

Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON

Affiché en Mairie le 16 NOV. 2021

